



Écouter les voix de la jeunesse

Guide pour interviewer les enfants et les jeunes dans
les démarches de recherche de la vérité
et de documentation

Écouter les voix de la jeunesse

Guide pour interviewer les enfants et les jeunes dans les démarches de recherche de la vérité et de documentation

Valerie Waters
Janvier 2018

Remerciements

L'auteure aimerait remercier Emmanuel Streel et Vivi Stavrou pour leurs commentaires sur la toute première version de ce guide lorsqu'il était encore spécifique à la Côte d'Ivoire.

À propos de l'auteure

Valérie Waters est une psychologue spécialisée dans les approches qui tiennent compte des traumatismes subis afin de les incorporer dans l'apport d'aide humanitaire ou la conception d'initiatives en faveur des droits humains. Au sein d'ICTJ, elle a contribué à fournir une assistance technique aux gouvernements et partenaires communautaires qui s'efforcent d'impliquer la jeunesse dans les processus de justice transitionnelle. Depuis 2015, elle s'est établie en Irak et au Myanmar (Birmanie), où elle a mis en place des interventions de soutien psychosocial intégrées aux programmes d'aide humanitaire.

À propos de l'ICTJ

À travers les frontières et les sociétés, le Centre international pour la justice transitionnelle participe à traiter les causes et remédier aux conséquences des violations massives des droits humains. Nous soutenons le droit des victimes à la dignité, combattons l'impunité, et favorisons les institutions fiables et responsables au sein de sociétés émergentes d'un régime répressif ou d'un conflit armé, ainsi que dans des démocraties bien établies où demeurent des injustices historiques ou des abus systémiques. L'ICTJ envisage un monde dans lequel les sociétés brisent le cercle vicieux des violations massives des droits humains et posent des fondations pour la paix, la justice et l'intégration. **Pour toute information, visitez www.ictj.org**

Sommaire

Préface de Virginie Ladisch: Apprendre à Écouter	iii
Introduction.....	1
 1. Comment utiliser ce protocole.....	3
 2. Instructions pour créer un environnement favorable au dialogue avec des enfants ..	5
 3. Poser des questions ouvertes.....	9
 4. Présentations, confidentialité, consentement	11
 5. Questions pour établir une relation de confiance	18
 6. Questions d'entraînement	24
 7. Recueillir la déclaration.....	27
 8. Apaisement.....	30
 9. Réunion avec le tuteur et l'intervenant psychosocial	34
 10.Étapes finales	35
Ressources complémentaires	36

Préface: Apprendre à Écouter

“Le gouvernement doit nous écouter, car nous avons beaucoup de choses à dire. Nous ne voulons pas devenir des adultes frustrés ni une génération brisée par le silence et le poids de la douleur.”

– *Pascale, 24 ans, après avoir présenté des recommandations de la jeunesse pour les réparations au Ministre de la solidarité ivoirien*

Trop souvent, les processus de recherche de la vérité oublient un pan vital de la société: la jeunesse.

Quand les jeunes s’expriment, en tant qu’héritiers de la société actuelle, leurs voix ont le potentiel de révéler des impacts cachés ou négligés des violations massives des droits humains, comme ce que c’est d’être une enfant¹ privée d’éducation parce que les écoles ont été détruites ou transformées en casernes militaires, ou privée d’identité après la perte d’un parent. Plus important encore, leurs points de vue laissent entrevoir aussi ce que l’avenir pourrait réserver à une société sortant d’une période de violence ou de répression.

Il est dans l’intérêt à la fois des enfants et de la société d’écouter les voix de la jeunesse. À travers notre travail dans divers contextes, allant du Canada à la Colombie en passant par la Côte d’Ivoire, le Kenya ou la Tunisie, nous avons été témoins de la capacité des jeunes à donner de nouvelles perspectives sur la marche à suivre pour la paix et la justice, pour leurs communautés et sociétés.

Mais si nous voulons entendre la perspective des enfants et des jeunes, nous devons nous retenir de parler aux enfants avec des solutions déjà formulées, et plutôt les écouter s’exprimer dans leurs propres termes. En tant qu’adultes en position de pouvoir, nous devons écouter attentivement pour comprendre comment les jeunes subissent l’impact des violations des droits humains dans leur réalité, comment ils voient leur société, la direction qu’elle prend, et quel rôle ils envisagent pour eux-mêmes ainsi que leur vision du présent et de l’avenir.

C’est dans cet esprit que nous présentons ce guide, afin d’aider les professionnels à dialoguer avec les enfants et les jeunes de façon à les engager dans le processus de recherche de la vérité, leur offrir un espace pour dire la vérité sans filtres et partager leurs perspectives uniques et précieuses, et leur ouvrir la voie afin qu’ils nous mènent vers un avenir plus sain.

Nous savons que les conflits et la répression affectent les enfants durablement et de façon particulière car ils sont dans leurs années de formation et occupent une place plus vulnérable au sein de la société. Là où des efforts sont accomplis pour reconnaître et résoudre les erreurs du passé, les voix des enfants et des jeunes sont nécessaires pour avoir une vue d’ensemble de ce qui s’est passé, qui a souffert et comment cela continue d’affecter la vie des gens. Sans leurs histoires, tout processus de recherche de la vérité demeurerait incomplet.

1 Tout au long du texte, nous avons employé un pronom féminin pour les enfants et jeunes, car dans maints contextes, les filles et les jeunes femmes tendent à être tenues à l’écart des démarches de recherche de la vérité. Nous voulons nous assurer que leurs voix seront entendues tout comme celles des garçons.

Comprendre les conséquences intergénérationnelles des violations passées et y remédier avec un sens collectif des responsabilités est un premier pas crucial pour briser les cycles de violations et bâtir une société plus juste. Samantha, une jeune fille de 14 ans qui s'est exprimée lors d'un forum de la jeunesse de la Commission Vérité et Réconciliation du Canada, nous a rappelé que même si les jeunes n'ont pas vécu le conflit, la période de répression en question, ou n'ont pas été la cible directe des violations des droits humains, ils possèdent malgré tout un intérêt dans la recherche de vérité initiée par leur pays. Réfléchissant au système qui a permis que des enfants autochtones soient enlevés de force de leur familles et placés dans des écoles gérées par le gouvernement afin de les dépouiller de leur culture indigène, Samantha a remarqué: "Bien que nous n'ayons pas pris part à la création des Pensionnats, on peut aussi ressentir de la honte du fait que le pays où l'on a passé toute notre vie ait pu infliger à ces enfants toute la souffrance qu'ils ont subie. C'est un processus de guérison que nous devons traverser ensemble." Après tout, c'est la génération de Samantha qui devra gérer l'héritage de violations des droits humains non résolues.

En tant que victimes directes, les enfants doivent être consultés sur la meilleure façon d'aborder leur vécu. Leurs besoins diffèrent souvent de ce que les adultes croient être bon pour eux. Maria, une ancienne enfant-soldat en Colombie, a été frustrée quand on lui a proposé une formation en boulangerie et cordonnerie alors que ce qu'elle voulait en réalité, c'était suivre des études universitaires: "Nombre d'entre nous possèdent une vaste expérience dans les domaines de la survie, de la santé et de la discipline, que nous avons acquise pendant que nous étions dans les groupes armés. Mais ceci n'est pas valorisé... [Les programmes qu'on nous propose] ne nous aident pas à réaliser nos rêves ni à atteindre des objectifs plus élevés." Défiant les stéréotypes de l'enfant traumatisée aux capacités limitées, certains jeunes voudraient tirer parti de ce qu'ils ont appris de leurs expériences difficiles mais formatrices pour forger leur propre avenir.

Offrir des espaces d'expression aux enfants et aux jeunes pose aussi les bases de leur engagement civique. En Côte d'Ivoire par exemple, à un moment où la commission de vérité était dans une impasse, le Centre international pour la justice transitionnelle a travaillé avec un groupe de jeunes leaders pour créer leur propre processus de recherche, par le biais d'une émission de radio basée sur les dialogues et témoignages qu'ils avaient collectés dans tout le pays. Cette émission relatait une histoire très différente de celle narrée dans les cercles officiels, écartant la notion selon laquelle la violence des jeunes ne serait qu'une forme d'hystérie collective, et suggérant plutôt que la crise électorale de 2010-2011 a été l'occasion de l'éclatement d'un conflit intergénérationnel datant de longtemps.

Ces jeunes assument leur passé et, bien plus important, leur avenir. Une des présentatrices de l'émission, Amandine, 22 ans, explique: "Acteurs, oui, nous l'avons été. Auteurs, aussi, dans l'histoire récente de la Côte d'Ivoire. Mais quel type d'acteurs serons-nous? Quel rôle voulons-nous jouer dans l'avenir de notre belle nation, notre beau pays? Que devons-nous faire pour empêcher que se reproduisent des violations massives des droits humains et l'inutile souffrance de la population?" Faire participer les enfants et les jeunes au processus de recherche de la vérité a eu un effet catalytique en Côte d'Ivoire, transformant de jeunes activistes disparates en jeunes rassemblés dans une organisation œuvrant pour la paix et la justice.

C'est ce dynamisme et cet engagement civique dont un pays a besoin quand il émerge d'un conflit ou d'un régime répressif, pour servir de contrepouvoir et pour pousser sans cesse au respect des droits humains, afin que tous les citoyens puissent vivre dans la dignité.

En tant qu'adultes, la meilleure chose que nous puissions faire pour encourager cette action est de prendre une chaise et d'écouter.

Virginie Ladisch
Directrice du programme Enfance et Jeunesse, ICTJ

Introduction

Alors que les défenseurs des droits humains et les représentants des États reconnaissent de plus en plus la nécessité d'impliquer les enfants dans les processus de recherche de la vérité,² il y a un besoin croissant d'outils pratiques facilitant la participation des enfants tout en privilégiant leur protection. En vue d'une démarche de recherche de la vérité et de documentation, ce protocole de prise de déclaration fournit un cadre permettant d'interroger les enfants qui ont exprimé le désir de relater leurs expériences, soulignant les principes de protection, les stratégies d'enquêtes et les règles de comportement à respecter lorsque l'on dialogue avec des enfants.

Ce protocole veut aider à obtenir des réponses efficaces aux violations des droits humains commises à l'encontre d'enfants, dans le contexte d'un conflit armé ou d'un régime oppresseur; cependant, les techniques et instructions qu'il mentionne ne sont pas nouvelles en soi. Cet outil a été développé sur la base de décennies de recherches et de réflexions menées par les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé mentale et les organismes de protection de l'enfance qui luttent contre la maltraitance infantile aux niveaux individuel, familial et communautaire.³

Le principe majeur qui sous-tend la création de ce document est l'approche centrée sur l'enfant. Son bien-être est prioritaire sur toute autre considération, y compris (entre autres) la précision et l'exhaustivité des informations recueillies. Bien qu'il puisse par moments y avoir un conflit entre les intérêts de l'enfant et les objectifs de l'instance en charge de la recherche de la vérité, des études ont montré que dans l'ensemble, les principes qui placent le bien-être de l'enfant au-dessus de tout sont compatibles avec ceux qui privilégient la collecte de données. Par exemple, des questions ouvertes servent le double objectif de créer une ambiance confortable pour l'enfant et d'accroître la précision des informations qu'elle fournit.⁴ De même, prendre le temps d'instaurer un rapport de confiance entre l'enfant et l'intervieweur(e) au début de l'entretien permet de réduire le stress de l'enfant qui doit parler d'événements et d'expériences personnelles traumatisantes, tout en l'habituant à l'approche que l'intervieweur(e) va employer pour l'aider à retrouver la mémoire, facilitant ainsi la collecte de déclarations plus complètes.⁵

Un écart significatif de ce protocole par rapport aux pratiques bien établies d'enquêtes judiciaires d'enfants se trouve dans l'exclusion de la "vérité induite".⁶ Alors que la version originelle de ce protocole prévoyait d'obtenir la promesse de l'enfant de dire la vérité, cet élément a été éliminé depuis.

2 Cécile Aptel et Virginie Ladisch, ICTJ, "Through a New Lens: Child Sensitive Approach to Transitional Justice," 2011, www.ictj.org/publication/through-new-lens-child-sensitive-approach-transitional-justice.

3 À l'origine, ce protocole a été établi dans le cadre d'une assistance technique fournie en 2013 à la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation de Côte d'Ivoire; depuis, il a été adapté de façon à être plus largement utilisable par des membres d'initiatives de recherche de la vérité ou de démarches documentaires dans d'autres contextes.

4 Larsson & Lamb, 2009.

5 Brown et al., 2013.

6 Michigan Forensic Interviewing Protocol, 2003; Lyon et al., 2008.

Ce changement a été institué afin de tenir compte de l'atmosphère de grande méfiance qui prévaut souvent au sein de sociétés confrontées à l'héritage de violations massives des droits humains, y compris la prolifération d'allégations et de dénis de violations des droits humains. Il est de la responsabilité des instances de recherche de la vérité de mener de vastes enquêtes (en collectant des preuves matérielles, des documents papier et électroniques, des archives médiatiques, et d'autres sources dont des entretiens d'enfants et d'adultes), dont les récits d'enfants ne sont qu'une composante. Par conséquent, dans ces démarches, les récits d'enfants n'ont pas besoin de "tenir debout" comme c'est souvent le cas dans les affaires de justice pénale. Il n'est donc pas nécessaire de risquer d'aliéner un enfant en insinuant qu'elle peut être encline à mentir durant l'entretien. Au contraire, il vaut mieux privilégier l'instauration d'un rapport de confiance entre l'enfant et l'intervieweur(e).

En tant que guide général pour dialoguer avec les enfants, ce protocole ne peut aborder toutes les considérations spécifiques aux cultures et contextes qui devront être prises en compte. Ce protocole, ainsi que toutes les autres procédures visant à intégrer la participation d'enfants dans les processus de recherche de la vérité, doivent s'adapter au contexte local, afin d'assurer leur pertinence et leur utilité.

Ces adaptations peuvent comprendre: allonger le temps consacré à l'instauration d'un rapport pour laisser se développer une relation de confiance, par exemple dans un contexte où règne une forte méfiance entre les institutions et les membres de groupes marginalisés; la conversion de formules d'invitations utilisées par le protocole ("Parle-moi de...") en questions ("Peux-tu me parler de...?"), en fonction des normes conversationnelles et des conceptions culturelles locales de la politesse; la modification des procédures de consentement éclairé en fonction des niveaux d'alphabétisation au sein des populations adultes; et tout autre changement qui favorise l'adaptation du protocole au contexte tout en maintenant ses principes de protection de l'enfance.

Lors de l'utilisation de ce protocole, il peut être utile de se référer aux sources principales sur lesquelles il est basé. C'est pourquoi la bibliographie mentionne des ressources complémentaires qui ont nourri la conception de cet outil. Pour d'autres conseils sur sa mise en œuvre ou son adaptation, veuillez contacter le programme Enfance et Jeunesse de l'ICTJ à info@ictj.org



1 Comment utiliser ce protocole

Ce protocole est destiné à servir de ressource à quiconque cherche à recueillir des déclarations ou des témoignages d'enfants dans le contexte de recherche ou de narration de la vérité ou de documentation, que ce soit par une commission-vérité officielle, par un programme de documentation ou par une initiative de la société civile.

L'âge recommandé des enfants pouvant être interviewés avec cet outil est compris entre 7 et 18 ans. Ce protocole peut également servir pour des jeunes ayant plus de 18 ans et pour des adultes, auquel cas certaines procédures (comme le consentement du tuteur) ne seront plus nécessaires. Il n'est **pas** conseillé de recueillir des déclarations ou témoignages d'enfants de moins de 7 ans.

Ce protocole décrit l'ensemble du processus de collecte de déclarations auprès des enfants, depuis le moment où elles expriment leur intérêt à témoigner jusqu'à l'organisation de la prise en charge de suivi.

Une fois encore, ce protocole est conçu comme un outil général qui doit être adapté spécifiquement à chaque contexte, chaque contenu et chaque enfant. **Il n'est pas conçu comme un script exact à suivre avec tous les enfants.** Leurs capacités diffèrent en fonction de leur âge et de nombreuses autres variables. En tant qu'intervieweur(e), vous devrez adapter votre langage et votre approche à chacun d'eux.

Ce protocole donne des conseils pour dialoguer avec des enfants qui ont besoin du traitement le plus attentionné possible et sont les moins avancés dans leur développement; ainsi les scripts partiels présentent les moyens les plus simples et sûrs d'interagir avec un enfant. Avec des enfants plus âgés ou ayant des capacités cognitives avancées, vous pouvez employer un discours plus compliqué ou bien ajuster votre interaction au niveau de complexité le plus adapté à l'enfant.

L'ICTJ recommande que quiconque cherchant à recueillir des déclarations d'enfants lise d'abord en entier ce protocole et se familiarise avec ses instructions clés, puis l'adapte si nécessaire à son projet spécifique. Par exemple, si une initiative ou un projet de documentation cherche à réunir des témoignages sur un incident particulier, dans son introduction à l'entretien, vous expliquerez que celui-ci va se concentrer sur l'incident, et ensuite vous pouvez simplement poser la question la plus large possible: "Raconte-moi tout ce dont tu te souviens à propos de [l'incident]."

Le protocole aborde des informations clés sur la conduite des prises de témoignages d'enfants du début à la fin, dont: créer un environnement propice à dialoguer avec des enfants, les présentations, l'emploi de questions ouvertes, assentiment et consentement, établir une relation de confiance, les questions d'entraînement, la prise de déclaration, comment répondre à un enfant en détresse, l'apaisement (ou conclure un entretien avant qu'il ne soit achevé), la réunion avec le tuteur, la finalisation de la collecte de données, et les ressources complémentaires.



Utiliser ce
protocole

PRINCIPAUX PARTICIPANTS

- **L'enfant qui fait la déclaration:** un enfant âgé de 7 à 18 ans qui a volontairement accepté de témoigner sur son vécu personnel de violation de ses droits.
- **Le tuteur:** la personne responsable de l'enfant. Cette personne peut être le parent ou toute personne volontaire ou désignée par la famille pour être en charge de l'enfant.
- **L'intervieweur(e):** la personne qui recueille les déclarations ou témoignages des enfants dans le contexte d'une démarche de recherche ou de narration de la vérité, ou de documentation.
- **L'intervenant psychosocial (IPS):** le membre d'une organisation locale formée au soutien social ou à la psychologie, qualifié(e) pour évaluer le comportement/faculté émotionnel, social, cognitif des enfants, et pour fournir une thérapie de soutien aux enfants et à leurs familles. Dans l'idéal, il/elle devrait avoir une relation suivie avec l'enfant.
- **Une ou des organisation(s) locale(s):** l'ICTJ prône une collaboration étroite avec une organisation locale apte à soutenir les enfants tout au long du processus de prise de déclaration et au-delà. Les initiatives de recherche de la vérité ou de documentation sont généralement des institutions temporaires, sans liens profonds ni durables avec les enfants dont elles recueillent les déclarations ou témoignages. Établir un partenariat avec des organisations locales (comme des organismes psychosociaux ou des agences locales de protection de l'enfance) permet d'assurer que l'enfant qui participe à un processus de prise de déclaration a un point de référence local pour accéder à un soutien ou pour traiter tout besoin urgent de protection qui peut être révélé par l'entretien.

Avant de planifier un entretien

Avant de planifier un entretien, un(e)IPS devrait rencontrer l'enfant et le tuteur pour procéder à une évaluation qui déterminera si l'enfant a la résilience psychologique suffisante et le réseau social de soutien nécessaire pour faire, en toute sécurité, une déclaration à l'instance de recherche de la vérité. Une fois que l'admissibilité de l'enfant a été confirmée, l'IPS devra organiser un rendez-vous pour que l'enfant fasse sa déclaration. L'IPS devra également expliquer en détail à l'enfant et à son tuteur en quoi consiste l'instance de recherche de la vérité, quels sont ses objectifs, ce qu'elle peut et ne peut pas accomplir et ce à quoi l'enfant peut s'attendre pendant et après la prise de déclaration.



2 Instructions pour créer un environnement favorable au dialogue avec des enfants

Prévoir assez de temps: Il est important de prévoir assez de temps pour le processus de prise de déclaration, de façon à ce que l'enfant ait le temps de s'installer, de comprendre le processus, poser des questions, faire sa déclaration et conclure le processus. Vous devriez prévoir de passer environ 2 à 3 heures avec chaque enfant, depuis le moment de son arrivée jusqu'à la finalisation des données (en fonction des procédés et formulaires de l'instance de recherche de la vérité). La durée exacte de la prise de déclaration sera définie en fonction de l'âge de l'enfant, de son état émotionnel et de sa capacité de concentration.

Ce qui peut être nécessaire pour prendre une déclaration:

- Papier et stylo
- Appareil d'enregistrement (facultatif)
- Formulaire de consentement
- Eau
- Goûter pour l'enfant

Approche axée sur l'enfant

Le processus de prise de déclaration doit être orienté vers l'enfant autant que possible, ce qui signifie que son bien-être, son confort et ses souhaits doivent être la priorité dans tous les aspects du processus. Cela nécessite que l'organisation qui collecte les déclarations d'enfants considère soigneusement l'environnement physique, social et émotionnel dans lequel les déclarations sont prises. En termes pratiques, cela comprend des actions telles que:

- Requérir l'avis de l'enfant avant celui de son tuteur. Cela montre que c'est l'avis de l'enfant qui est de toute première importance au cours du processus. Cette approche requiert d'engager une conversation avec le tuteur avant la prise de déclaration pour leur expliquer le processus ainsi que les raisons pour lesquelles l'avis de l'enfant est priorisé.
- Donner à l'enfant l'opportunité de parler avec vous seule à seul(e), avant de lui offrir la possibilité d'être accompagnée d'un tuteur ou d'un(e)IPS. Cela élimine la possibilité qu'en présence d'un tuteur, l'enfant puisse se sentir obligée d'émettre le souhait d'être accompagnée de son tuteur durant la prise de déclaration.
- Créer un espace accueillant pour recevoir l'enfant, avec un mobilier qui la mette à l'aise comme des chaises et tables basses, des coussins par terre, ou des gobelets en plastique si l'enfant aime boire dedans. Il doit y avoir également une bonne lumière et une bonne aération.
- L'enfant devrait pouvoir choisir si elle veut être interviewée par un homme ou une femme. En général, les adolescents et jeunes adultes devraient être interviewés par une personne du même sexe, les jeunes filles par une femme, et les jeunes garçons par un homme ou une femme. Si l'enfant n'exprime aucune préférence, l'intervieweur(e) par défaut devrait être une femme.



Respect

Le principe fondamental d'un processus axé sur l'enfant est le respect de l'enfant. Vous devrez traiter l'enfant avec grand respect, vous plaçant à un rang d'égalité autant qu'il est approprié pour des relations adulte-enfant dans le contexte local. Cette dynamique de respect peut être montrée des façons suivantes:

- En requérant la permission/participation de l'enfant dans tous les procédés relatifs à l'entretien (aller dans une pièce séparée, enregistrer la déclaration, faire une pause, reprendre après la pause, etc.);
- En s'asseyant au même niveau que l'enfant. Dans l'idéal, la pièce où sera prise la déclaration devrait comporter une variété d'endroits où s'asseoir. Après que l'enfant aura choisi où s'installer, vous devriez faire de même et vous asseoir au même niveau qu'elle;
- En vous abstenant d'interrompre l'enfant, que son histoire soit ou non "hors sujet";
- En répondant à toutes les questions et préoccupations que l'enfant peut exprimer sur l'institution et sur l'entretien;
- En écoutant attentivement tout ce que raconte l'enfant, que cela paraisse pertinent ou pas;
- En gardant le contact visuel avec l'enfant, si c'est approprié d'un point de vue culturel et si l'enfant semble à l'aise (ne forcez pas l'enfant à garder le contact visuel avec vous);
- En adaptant votre langage au style de communication de l'enfant. Autant que possible, vous devrez refléter la longueur des phrases ou la complexité des mots employés par l'enfant, et parler d'une manière ni trop sophistiquée pour être bien compris(e), ni trop simple pour ne pas paraître condescendant(e);

Attitude de l'intervieweur(e)

Vous devez avoir une attitude calme et rassurante tout au long de votre interaction avec l'enfant. Vous ne devez pas montrer de surprise, dégoût, horreur, bonheur ni autres réactions émotionnelles intenses en réponse à ce que dit l'enfant. Toutes ses déclarations, que ce soit des souvenirs positifs ou le récit d'événements traumatiques, doivent être accueillies par des réponses neutres mais généralement encourageantes.

Énoncés verbaux de l'intervieweur(e)

À part poser des questions, vous devriez employer certaines réactions verbales appropriées d'un point de vue culturel et linguistique, comme:

- Des expressions non verbales d'encouragement telles que "mm-hmm" et "uh-huh";
- Des expressions verbales d'encouragement évasives telles que "d'accord" et "je vois";
- Des indications non verbales d'encouragement telles que hocher ou incliner la tête;
- Refléter le langage de l'enfant au moment de lui poser des questions de suivi, par exemple: "Tu as dit que le policier avait des "mauvaises manières" avec toi. Est-ce que tu peux m'en dire plus à ce sujet?";
- TOUTEFOIS, l'intervieweur(e) ne doit **PAS** reprendre le récit de l'enfant avec des mots qu'elle n'a pas utilisés ou qui offrent des interprétations de son vécu ou de ses sentiments qu'elle n'a pas exprimés.



UNE ENFANT EN DÉTRESSE: SIGNES À RECONNAÎTRE ET COMMENT Y RÉPONDRE

L'intérêt de l'enfant doit toujours guider le processus de prise de déclaration. Il est normal que l'enfant montre de la détresse en racontant des expériences pénibles. Par conséquent, vous devriez être à l'affût de ses signaux de détresse et prêt(e) à y répondre de façon appropriée, l'assurer de votre soutien ou même mettre fin à l'entretien si nécessaire.

Signaux de détresse:

- Pleurer
- Se balancer
- Se taire
- Se ronger les ongles
- D'autres comportements auto-réconfortants.

Si un enfant fait preuve de détresse lors d'une prise de déclaration, vous devriez suivre ces étapes:

1. Pause. Laisser à l'enfant le temps d'assimiler ses sentiments.
2. Demander à l'enfant ce dont elle a besoin. Exemple: *"Je vois que tu pleures, [NOM DE L'ENFANT]. Je comprends que ce soit difficile. Est-ce que tu as besoin de quelque chose?"*
3. Pause. Laisser à l'enfant le temps de penser à ce dont elle a besoin et de répondre.
4. Offrir. Si l'enfant ne demande rien de particulier ou recommence à parler de son propre chef, lui offrir des moyens de réconfort, en commençant par ce qui requiert une interruption minimale dans l'environnement de l'enfant, pour ensuite si nécessaire offrir un soutien plus fort:
 - a. Eau/mouchoir
 - b. Pause/repos
 - c. Intervenante(e) psychosociale(e)
 - d. Tuteur
5. Si l'enfant retrouve son équilibre émotionnel après l'une des étapes ci-dessus, demandez-lui si elle souhaite continuer l'entretien. Si elle dit non, passez à la section d'apaisement de ce protocole (page 30). Si l'enfant souhaite continuer l'entretien, réaffirmez qu'il n'y a pas de problème à arrêter à tout moment et à demander des pauses, et vérifiez si l'enfant souhaite poursuivre avec ou sans la présence de son IPS ou tuteur qui pourrait avoir rejoint la session.
6. **Note:** l'enfant peut pleurer ou présenter d'autres signes de détresse en racontant des histoires pénibles, mais refuser des moyens de réconfort et continuer son récit. Dans ces cas, suivez-la et laissez-la continuer à s'exprimer si elle le souhaite, mais en lui proposant de l'eau, des mouchoirs, des pauses ou d'autres formes de soutien si/ quand son niveau de détresse augmente.



L'intervieweur(e) ne doit **PAS**:

- Toucher l'enfant, sauf si elle vous approche directement et initie ou demande une étreinte ou tout autre contact physique. Vous devez garder vos distances entre l'enfant et vous. Tout contact physique initié par l'enfant doit être minimisé autant que possible, sans que l'enfant se sente rejetée pour autant.
- Offrir une assistance à l'enfant. Que vous ayez ou non une formation en soutien psychosocial, vous ne devriez pas tenter d'assister l'enfant en explorant ses sentiments de façon plus approfondie ou en l'aidant à reformuler des événements passés, ou à identifier des réponses ou des lignes de conduite relatives à ses problèmes émotionnels. Ce travail doit être effectué par l'IPS.



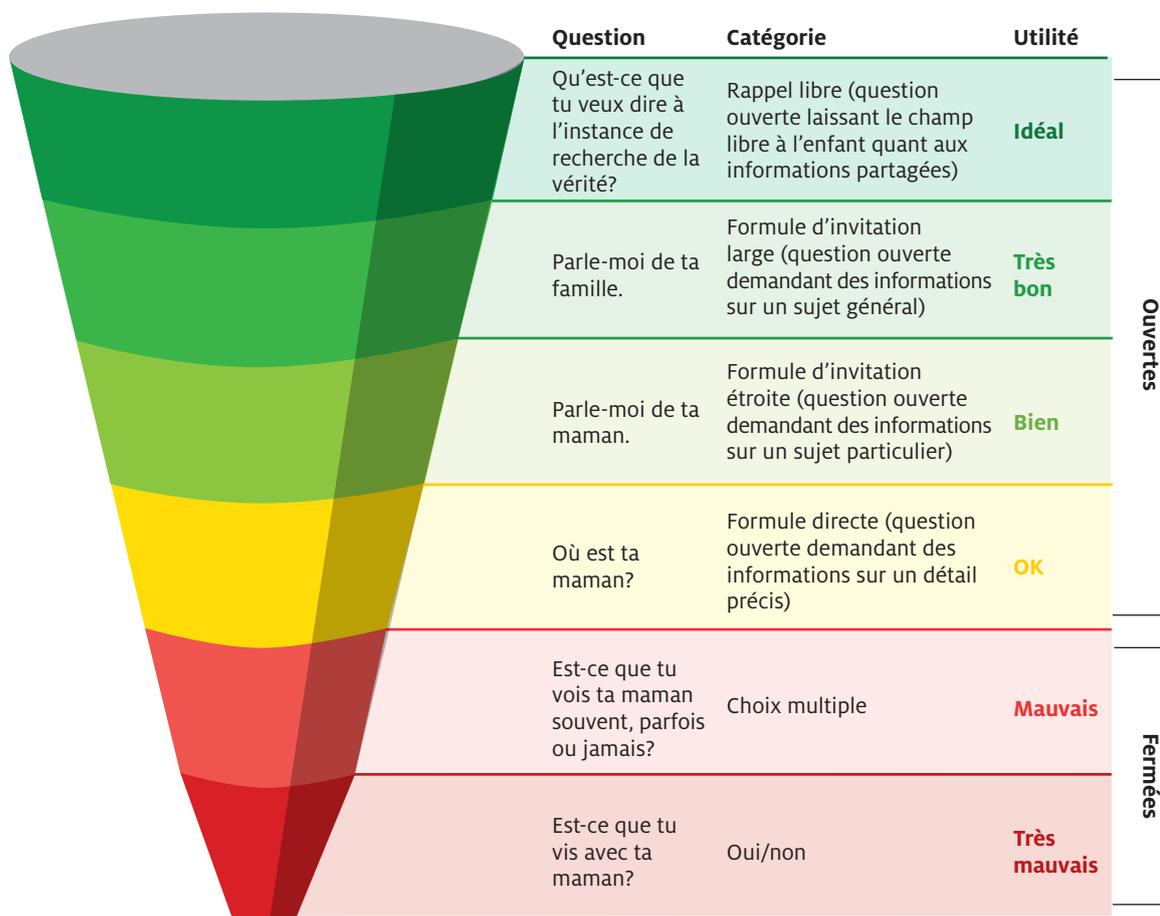
3 Poser des questions ouvertes

Technique de l'entonnoir

L'éventail des questions utilisées va des questions ouvertes à des questions fermées. Une question ouverte vise à encourager une réponse claire et entière, en s'appuyant sur les connaissances et/ou les sentiments de la personne qui fait la déclaration ou le témoignage. Une question fermée incite à une réponse courte ou en un seul mot.

La technique de l'entonnoir pour interviewer une enfant commence par une question ouverte la plus large possible (*"Dis-moi pourquoi tu es ici aujourd'hui"*) et, si nécessaire, se rétrécit progressivement vers des questions plus spécifiques (*"Quelle était la couleur des vêtements de la personne?"*).

Il est recommandé d'employer la technique de l'entonnoir dans la conception de guides d'entretiens destinés à être utilisés avec des enfants. Cette technique privilégie l'usage de questions ouvertes qui conduit à des réponses narratives de la part de l'enfant, et décourage l'emploi de questions fermées, qui peuvent être directives et troublantes pour l'enfant.





Moins l'enfant est avancée cognitivement (que ce soit en raison de son âge, d'un traumatisme, de son état émotionnel au moment de l'entretien ou d'une combinaison de tout cela), plus il pourra être nécessaire de passer rapidement à des questions plus ciblées. **Cependant**, passer des questions ciblées aux questions fermées n'est pas recommandé, car cela augmente considérablement les possibilités d'erreur compte tenu du caractère suggestif inhérent aux questions à choix multiples et aux questions oui/non. Si vous ne pouvez pas obtenir d'informations d'un enfant par l'emploi de questions ouvertes, la déclaration ne devrait pas être faite. (Si l'enfant le souhaite, l'entretien peut être reprogrammé et tenté un autre jour.)

Plus l'enfant est avancée cognitivement (et selon son état émotionnel), moins l'intervieweur(e) aura besoin de poser de questions dans l'extrémité la plus directe de l'éventail. Il est possible qu'une adolescente plus âgée vienne à la prise de déclaration avec une narration complètement préparée, et n'ait besoin que de la question de rappel libre ("*Qu'est-ce que tu veux me dire aujourd'hui?*") pour se lancer dans sa déclaration. Il peut être inutile de demander des détails sur la famille ou d'autres sujets d'intérêt pour l'instance de recherche de la vérité car l'enfant plus âgée inclura probablement toutes les informations pertinentes en faisant sa déclaration en réponse au rappel libre.



4 Présentations, confidentialité et consentement

Une enfant moins anxieuse fournit de meilleures informations durant l'entretien et réagit de manière plus positive au fait d'être interviewée. Par conséquent, les moyens pour atténuer les craintes de l'enfant et créer un environnement confortable et détendu devraient être prioritaires dans les préparatifs des entretiens et dans le dialogue avec l'enfant.

Le jour de la session de prise de déclaration, l'IPS accueillera et saluera l'enfant et le tuteur, les emmènera dans une pièce confortable et présentera l'intervieweur(e). Si possible, l'IPS devrait s'asseoir avec le tuteur pendant que l'enfant fera sa déclaration ou son témoignage et rester disponible pour se joindre à la prise de déclaration si l'enfant demande sa présence.

L'exemple de script d'introduction ci-dessous reprend quelques techniques pour aider l'enfant à se détendre, en l'informant de ce qui va se passer durant la déclaration, en lui expliquant pourquoi elle est emmenée dans une pièce séparée et en lui assurant qu'elle retrouvera son tuteur et pourra reprendre ses activités quotidiennes après l'entretien.

Cet exemple de script n'est inséré ici que dans un but d'illustration. Les mots employés ne correspondent pas aux besoins d'une instance de recherche de la vérité, et devront être modifiés pour adapter l'entretien au mandat de l'institution et aux besoins et capacités de l'enfant interviewée.

Brève présentation initiale (en présence du tuteur)

Bonjour, je m'appelle_____. Et toi, comment t'appelles-tu?

Je travaille pour l' *[instance de recherche de la vérité]*. Est-ce que tu sais ce qu'est l' *[instance de recherche de la vérité]*? Dis-moi ce que tu sais sur l' *[instance de recherche de la vérité]*.

[pause pour la réponse]

- ❑ **Présentez-vous** de manière aussi informelle qu'il est approprié dans la culture locale, en signalant à l'enfant qu'elle peut s'exprimer librement avec vous. Expliquez pour qui vous travaillez et que votre travail consiste à parler aux enfants.
- ❑ **Demandez à l'enfant ce qu'elle sait au sujet de votre institution.** L'enfant aura déjà reçu des informations sur votre institution et ce qu'elle va faire, donc vous pouvez lui demander de vous dire ce qu'elle sait. En posant une question tout de suite, vous indiquez que vous êtes intéressé(e) par ce que l'enfant a à dire.



Explication des objectifs de recherche de la vérité

C'est vrai, l' *[instance de recherche de la vérité]* est *[reprendre quelque chose que l'enfant a mentionné à son propos]*. Mon travail est de parler aux garçons et aux filles dans tout le pays de choses qu'elles ont vu ou qui leur sont arrivées.

Puis l' *[instance de recherche de la vérité]* va revoir tout ce qu'ont dit les enfants, et nous allons *[expliquer ce qui sera fait des déclarations]*.

- ❑ **Reflétez la réponse de l'enfant** lorsque vous lui répondez. Cela montre que vous écoutez activement ce qu'elle dit. Si elle ne répond pas à votre question, assurez-lui que ce n'est pas grave si elle ne sait pas.
- ❑ **Expliquez le but de votre institution et de votre travail comme intervieweur(e).** Donnez le ton de votre interaction avec l'enfant, respectueux, informel et informatif, ce qui permettra de le mettre à l'aise. D'une manière très simple et directe, expliquez votre travail et pourquoi votre institution recueille les déclarations des gens et ce qu'elle compte en faire.
- ❑ **Évaluez les attentes de l'enfant par rapport à sa déclaration.** C'est aussi le bon moment pour évaluer ce que l'enfant attend de ce processus et s'assurer que ses attentes sont conformes à la réalité.



Anonymat et confidentialité

Parfois, les enfants parlent de choses pénibles qu'elles veulent garder secrètes, c'est pourquoi nous avons des règles sur qui peut savoir ce que les enfants ont dit. Notre première règle est que nous ne répéterons pas ce que tu nous as dit à ta famille, ton maitre ou ta maitresse ou quelqu'un d'autre de ta communauté. Ce que tu nous racontes restera privé et confidentiel. C'est pourquoi tu peux nous parler de choses qui se sont passées qui sont intimes, effrayantes ou difficiles à comprendre, et personne d'autre ne saura ce que tu nous as dit.

Dans certains cas très particuliers, nous pourrions parler à quelqu'un d'autre de ce que tu nous as dit. Nous en parlerons seulement au cas où quelqu'un te maltraite ou te fait du mal en ce moment, ou si quelqu'un qui t'a maltraité ou fait du mal dans le passé est toujours dans ton entourage. Si tu es en danger, nous préviendrions ta/ton IPS de façon qu'il/elle puisse t'aider. Ça te paraît clair? C'est une règle difficile à comprendre, donc peux-tu me la répéter pour que je sois sûr(e) de l'avoir bien expliquée?

C'est bien ça, c'est seulement si tu es en danger que nous en parlerons à quelqu'un que tu connais; nous le dirons à ton [IPS] pour qu'il/elle puisse t'aider.

- ❑ **Expliquez de quelle façon la déclaration de l'enfant sera confidentielle.** L'enfant et ses parents/son tuteur peuvent avoir peur de la façon dont les informations données dans la déclaration seront utilisées. Par conséquent, au cours de cette séance, vous devez expliquer que le nom de l'enfant ne sera jamais publié, qu'aucune photo ne sera prise et que très peu de gens sauront que cet enfant a donné ce témoignage particulier.

Rien de ce qu'elle aura dit au cours de sa déclaration ne sera répété à une personne de sa connaissance, **à moins** que l'enfant ne soit en danger immédiat, auquel cas son IPS sera informé(e) afin qu'elle puisse être protégée. Assurez-vous que l'enfant comme le tuteur comprennent bien cette notion de confidentialité.



Anonymat et confidentialité (Continuation)

C'est la première règle. Est-ce que tu as bien compris cette règle?

[pause pour la réponse, reformuler si l'enfant ne comprend pas]

Maintenant, même si je ne répéterai pas ce que tu m'as dit à ta famille ni à ceux de ton village, les choses que tu me racontes vont être très importantes pour comprendre ce qui est arrivé aux gens de ton pays.

Donc si tu es d'accord, parfois l' [instance de recherche de la vérité] effacera toutes les parties de ton histoire qui permettent de te reconnaître et divulguera les autres parties permettant de comprendre ce qui s'est passé. Donc nous pourrions parler de quelque chose que tu nous as dit, mais nous ne mentionnerons jamais ton nom, ni ton village, ni quoi que ce soit qui permette aux gens de savoir que c'est toi qui nous l'as dit. Par exemple, si tu me dis aujourd'hui qu'à l'école tu as lu mille livres, je pourrais dire: "Quelque part dans le sud, une fillette de 11 ans a lu mille livres", mais je ne dirai jamais "[NOM DE L'ENFANT] a lu mille livres". C'est la deuxième règle. Qu'est-ce que tu penses de cette règle?

[pause pour la réponse, reformuler si l'enfant ne comprend pas]

- ❑ **Assurez-vous que l'enfant et le tuteur comprennent bien l'anonymat et la confidentialité.** Ce ne sont pas des concepts faciles et cela peut nécessiter une discussion supplémentaire entre vous, l'enfant, le tuteur et l'IPS.



Les questions de l'enfant

Maintenant que je t'ai parlé de moi et de l' *[instance de recherche de la vérité]*, est-ce que tu as des questions sur tout ce que j'ai dit?

[pause pour la réponse, répondre aux éventuelles questions]

Y a-t-il quelque chose que je ne t'ai pas dit et que tu veux savoir?

[pause pour la réponse, répondre aux éventuelles questions]

- ❑ **Demandez à l'enfant si elle a des questions et répondez-y aussi précisément que possible.** Il est important de donner à l'enfant de nombreuses occasions de poser des questions. Cela permettra de s'assurer qu'elle comprend le processus et donne son consentement **éclairé**. Continuez à solliciter des questions de l'enfant et répondez-y de manière aussi détaillée que possible jusqu'à ce qu'elle comprenne ce qu'est l' *[instance de recherche de la vérité]* et la prise de déclaration, et à quoi servira sa déclaration.

Les questions du tuteur

M./Mme/Mlle [NOM DU TUTEUR], est-ce que vous avez des questions sur l' *[instance de recherche de la vérité]* ou sur l'entretien d'aujourd'hui?

[pause pour la réponse, répondre aux éventuelles questions]

- ❑ **Demandez au tuteur s'il/elle a des questions et répondez-y**, seulement après avoir répondu à toutes les questions de l'enfant. Cela montre à l'enfant qu'elle est la personne la plus importante dans ce processus et qu'il s'agit de prendre la déclaration de ce qu'elle veut dire. Sollicitez et répondez aux questions du tuteur de manière aussi complète que possible jusqu'à ce qu'il/elle comprenne le processus.



Consentement de l'enfant

Il y a une pièce spéciale ici pour parler aux enfants. Elle est calme et confortable et c'est un bon endroit pour avoir un entretien. Est-ce que tu es d'accord si nous allons dans cette pièce pour parler?

- ❑ **Demandez la permission de l'enfant d'aller dans une pièce à l'écart** pour vous parler seule à seul(e) et faire sa déclaration. Si elle ne veut pas aller dans cette pièce, prenez le temps de parler avec décontraction d'autres choses, puis demandez-lui de nouveau si elle a des questions.

Après quelques minutes de conversation générale, vous pouvez requérir à nouveau l'accord de l'enfant et lui demander si elle souhaite faire sa déclaration maintenant. Vous pouvez aussi lui demander si elle souhaite que son tuteur ou son IPS reste avec elle durant la déclaration. Si l'enfant n'est toujours pas d'accord, arrêtez le processus et ne menez pas d'entretien avec cet enfant. **Toutes les déclarations ou témoignages des enfants et des adolescents doivent être volontaires.**



Consentement du tuteur

M./Mme/Mlle [NOM DU TUTEUR], est-ce que vous êtes d'accord pour que [NOM DE L'ENFANT] et moi parlions de son/ses expérience(s)? Pourriez-vous s'il vous plaît signer ce formulaire indiquant que vous donnez votre accord pour que votre [enfant, petit-enfant, etc]. soit interviewée?

- ❑ **Demandez le consentement du tuteur pour recueillir la déclaration de l'enfant.** Si l'enfant a donné son accord, demandez sa permission au tuteur. Il faut toujours demander l'accord de l'enfant avant de solliciter celui du tuteur. Cela prouve que c'est l'opinion de l'enfant la plus importante et cela évite à l'enfant de se sentir sous pression si son tuteur a déjà dit oui à l'entretien.
- ❑ **Demandez au tuteur de signer le formulaire de consentement** à ce que l'enfant soit interviewée. Le formulaire doit être rédigé en termes les plus simples possibles et disponible dans toutes les langues locales. Obtenir un consentement écrit est considéré comme une bonne pratique, car cette formalité fournit un mécanisme permettant de s'assurer que tous les intervieweurs opèrent selon la procédure. Si le tuteur ne peut pas lire ou est mal à l'aise pour signer un papier, vous pouvez vous contenter de son consentement verbal.

Rassurez l'enfant

OK, [NOM DE L'ENFANT], allons dans la salle d'entretien maintenant. Nous allons parler pendant un moment et puis, quand nous aurons fini, je vais te ramener dans cette pièce où ton [TUTEUR] et ton [IPS] t'attendent, et tu pourras reprendre tes activités.

- ❑ **Assurez à l'enfant que son tuteur l'attendra et qu'elle pourra rentrer à la maison après avoir fait sa déclaration.** Avant de quitter la pièce avec l'enfant, montrez-lui où son tuteur et l'IPS l'attendent et expliquez-lui que lorsque l'entretien sera terminé, elle retournera auprès de son tuteur et reprendra le cours normal de sa journée. Une enfant se sent plus à l'aise lors d'un entretien si elle peut visualiser où sont ses parents et si elle comprend ce qui se passera lorsque ce sera terminé.



5 Questions pour établir une relation de confiance

À l'arrivée dans la salle d'entretien, vous devriez inviter l'enfant à s'asseoir où elle veut et vous asseoir au même niveau. Par exemple, si l'enfant est assise sur une chaise basse, vous devriez vous asseoir sur une chaise basse; si l'enfant est assise par terre, vous devriez vous asseoir par terre. Vous devrez ensuite passer en revue le processus d'entretien avec l'enfant. Ci-dessous, un exemple de script:

Confort de l'enfant

Je te remercie d'être venu dans la salle d'entretien avec moi, [NOM DE L'ENFANT]. Est-ce que tu es à l'aise?

[pause pour la réponse]

Est-ce que tu veux de l'eau?

[pause pour la réponse ou pour apporter de l'eau]



Présentation du motif de l'entretien une nouvelle fois

Donc, comme nous en avons déjà parlé, je travaille pour l' [instance de recherche de la vérité] et je discute avec beaucoup d'enfants à propos des choses qui leur sont arrivées. Je parle aux enfants parce que l' [instance de recherche de la vérité] essaie de savoir la vérité sur ce qui s'est passé dans le pays, pour pouvoir comprendre quels sont les problèmes et comment avoir un avenir meilleur. C'est important que tu comprennes que je ne peux pas te promettre de récompense pour ta déclaration. L' [instance de recherche de la vérité] va utiliser ce que tu dis pour essayer de comprendre le passé, mais nous ne pouvons rien te donner directement. Est-ce que tu comprends?

[pause pour la réponse]

Est-ce que tu as des questions sur l' [instance de recherche de la vérité]?

[pause pour la réponse]

Qu'est-ce que tu aimerais savoir d'autre?

[pause pour la réponse]

- ❑ **Réexpliquez votre fonction et le motif de votre travail.** Une fois dans la nouvelle salle, vous aurez besoin de réorienter l'enfant sur l'entretien. En quelques mots, reformulez de nouveau pour qui vous travaillez et que votre travail est de parler aux enfants de leurs expériences.
- ❑ **Demandez à l'enfant si elle a d'autres questions** maintenant que vous êtes seul(e) avec elle. Elle peut avoir d'autres questions qu'elle ne voulait pas poser devant son tuteur ou auxquelles elle n'avait pas pensé jusqu'ici. Demandez-lui si elle a des questions et répondez-lui en détail.



Usage de notes et d'appareils d'enregistrement

Comme tu peux le voir, j'ai ici des stylos et du papier et un appareil audio pour enregistrer. Ils vont me servir à enregistrer les choses dont nous parlons aujourd'hui, comme ça je pourrai mieux me les rappeler plus tard, si tu es d'accord. Ça te va si je prends des notes?

[pause pour la réponse]

Et ça te va si j'enregistre la conversation?

[pause pour la réponse]

❑ **Demandez la permission de l'enfant pour enregistrer sa déclaration.**

Certains enfants, en particulier ceux qui ont été en conflit avec la loi, peuvent être habitués aux notes et aux appareils d'enregistrement employés dans un cadre accusatoire. Assurez à l'enfant que ces outils ne seront pas utilisés contre elle, mais seulement pour enregistrer avec précision sa déclaration. Si l'enfant refuse leur usage, ne les utilisez pas.

Le droit de dire "je ne sais pas"

Peut-être que parfois tu ne sauras pas la réponse à une question. Tu as toujours le droit de dire "je ne sais pas". Par exemple, si je te demande: ["Qu'est-ce qu'il y a dans cette armoire?"], qu'est-ce que tu vas répondre?

[pause pour la réponse]

C'est vrai, tu ne sais pas, et c'est bien de me le dire. C'est toujours mieux de ne pas essayer de deviner quand tu ne connais pas la réponse, et c'est bien de dire "je ne sais pas".

- ❑ **Aidez l'enfant à comprendre que ce n'est pas grave s'il ne connaît pas la réponse à une question.** Pour une jeune enfant, il vous faudra peut-être démontrer qu'il n'est pas possible de tout savoir, et lui poser une question dont elle ne peut pas connaître la réponse. Si l'enfant dit "je ne sais pas", réaffirmez-lui que c'est la bonne réponse à toutes les questions dont elle n'est pas sûre. Si l'enfant essaie de deviner la réponse, expliquez-lui encore une fois que pour cette conversation, il est préférable de ne pas deviner et de dire "je ne sais pas" si elle n'est pas sûre. Ensuite, essayez un autre exemple jusqu'à ce que l'enfant comprenne. Pour une enfant plus âgée, vous n'aurez peut-être pas besoin de démontrer par des exemples, mais assurez-vous que l'enfant ou l'adolescente comprenne qu'elle n'a pas nécessairement réponse à tout.



Le droit de corriger l'intervieweur(e)

De même, il y a beaucoup de choses que je ne sais pas et parfois je pourrais dire des choses qui sont fausses. Tu as le droit de me corriger si je dis quelque chose de faux. Par exemple, si je dis: [*"Tu as 28 frères et sœurs"*], qu'est-ce que tu vas répondre?

[*pause pour la réponse*]

Exactement. Oups ! [*Je me suis trompé sur le nombre de tes frères et sœurs. Dis-moi combien tu en as?*]

[*pause pour la réponse*]

Merci de me corriger.

- ❑ **Dites à l'enfant qu'elle a le droit de vous corriger.** Les enfants sont souvent dissuadés de corriger les adultes et peuvent hésiter à vous signaler que vous avez mal interprété ce qu'elles vous ont dit. Expliquez que vous pouvez ne pas comprendre tout ce que dit l'enfant et que parfois vous pourriez saisir certaines choses de travers. Assurez-vous que l'enfant se sente assez à l'aise pour vous corriger, de sorte que vous puissiez enregistrer avec précision sa déclaration.



Le droit de poser des questions

Je vais employer des mots que tu connais, mais parfois je pourrais faire une erreur et dire quelque chose que tu ne comprends pas ou prononcer un mot que tu ne connais pas. Tu peux toujours me poser des questions si tu n'es pas sûre de ce que je dis. Par exemple, si je te demande: [*“Est-ce que tu portes des ferrets?”*], qu'est-ce que tu vas me répondre?

[pause pour la réponse]

Oh, merci de demander. [*Un ferret, c'est la petite pièce en plastique au bout d'un lacet. Tu vois? C'est un ferret. Est-ce que tu portes des ferrets?*]

- ❑ **Encouragez l'enfant à poser des questions.** Expliquez que parfois vous dites des choses qui prêtent à confusion ou que l'enfant peut ne pas comprendre. Assurez-vous que l'enfant sait qu'elle peut poser des questions sur ce que vous dites ou faites.

Une jeune enfant peut avoir besoin d'une démonstration de ce principe. Posez-lui une question en utilisant un mot que vous pensez qu'elle ne va pas comprendre, puis incitez-la à vous poser une question à propos de ce mot. Remerciez-la d'avoir posé la question, puis répondez et reformulez votre question. Cet échange lui montrera qu'elle a le droit de poser des questions si elle ne comprend pas quelque chose.

Une enfant plus âgée n'a pas forcément besoin d'une démonstration, mais peut avoir besoin d'une invitation à poser une question. Si, à n'importe quel moment au cours de l'entretien, vous sentez que l'enfant ou l'adolescente ne comprend pas ce que vous dites, demandez-lui gentiment: “Est-ce que tu as compris ma question? Veux-tu que je t'explique quelque chose?”



La possibilité de demander des pauses ou d'arrêter

Maintenant, si tu es fatiguée ou si tu veux aller aux toilettes, tu peux me dire que tu as besoin de faire une pause. Et si tu veux arrêter l'entretien, tu peux me dire d'arrêter à tout moment. Est-ce que tu comprends?

[pause pour la réponse]

- ❑ **Dites à l'enfant qu'elle peut demander une pause ou l'arrêt de l'entretien à tout moment.** Expliquez qu'il est difficile parfois de parler de ces choses et que, si elle veut, elle peut demander de faire une pause, boire de l'eau, etc. Expliquez-lui que si elle décide qu'elle ne veut plus parler du tout, elle peut demander d'arrêter l'entretien quand elle le veut. Il est important de laisser savoir à l'enfant qu'elle a le contrôle de l'entretien et que si elle ne veut pas parler, elle n'a pas à le faire.

La possibilité d'avoir le tuteur ou l'IPS présent lors de l'entretien

[NOM DU TUTEUR] t'attend dans l'autre pièce et tu le retrouveras quand tu auras fini, mais si tu veux qu'il/elle ou que [NOM DE L'IPS] vienne ici pendant que nous parlons, tu n'as qu'à me le demander.

- ❑ **Redonnez à l'enfant la possibilité de faire venir l'IPS ou son tuteur à l'entretien.** Faites-lui savoir que si elle veut que son IPS ou son tuteur soit présent, tout ce qu'elle a à faire c'est de le demander, et ils entreront dans la salle.

Si l'enfant requiert leur présence, assurez-vous que l'adulte est assis derrière l'enfant ou hors de son champ visuel pendant l'entretien. Cela garantit que l'adulte n'envoie pas inconsciemment des signaux (comme des expressions faciales) à l'enfant en réaction à ce qu'elle dit. L'enfant doit être aussi peu influencée que possible en faisant sa déclaration.



6 Questions d'entraînement

Dans la plupart des conversations quotidiennes, les enfants sont habitués à se voir poser des questions directes par des adultes et à fournir des réponses courtes, d'un à deux mots. Poser des questions d'entraînement a pour objectif de mettre l'enfant à l'aise afin qu'elle réponde de manière narrative et qu'il soit clair que la communication sera centrée sur ce que l'enfant souhaite communiquer, plutôt que sur ce que veut l'adulte. Pour cela, il peut être nécessaire d'aborder divers sujets, lesquels doivent être aussi neutres que possible. Étant donné que vous ne saurez pas quels sujets peuvent être pénibles pour l'enfant (famille, école, vie au foyer...), il est conseillé d'axer ces questions d'entraînement sur des sujets impersonnels, tels que le trajet jusqu'au lieu de l'entretien, des vacances récentes, ou encore la météo.

Question d'entraînement à l'entretien

J'ai beaucoup parlé mais maintenant je voudrais t'écouter. Raconte-moi tout ce que tu peux sur la façon dont tu es arrivée ici aujourd'hui. Commences à partir de ce matin, quand tu t'es réveillée, et racontes-moi tout.

[pause pour la réponse]

Qu'est-ce que tu peux me dire d'autre?

[pause pour la réponse]

[Tu m'as raconté que c'est ta sœur qui t'a réveillée]. Parles-moi de ça.

[pause pour la réponse]

Parle-moi un peu de ton trajet.

[pause pour la réponse]

Et ainsi de suite . . .

- ❑ **Posez à l'enfant une question ouverte et laissez-la répondre le plus en détail possible.** Maintenant que les règles et les renseignements ont été donnés, il est temps de laisser l'enfant donner le rythme et le ton de l'entretien. Laissez-lui beaucoup de temps pour répondre à chaque question.

Faire des pauses et attendre une réponse est la chose la plus importante que vous pouvez faire pour mettre l'enfant à l'aise et avoir un bon entretien.

Chaque fois que l'enfant parle, attendez de voir si elle va ajouter quelque chose. Si elle n'ajoute rien, posez une question ouverte comme, par exemple, "Raconte-moi plus sur "ou "Que peux-tu dire sur cela?"

Le cycle de l'entretien devrait être:

1. Poser une question
2. Écouter
3. Faire une pause
4. Inviter à continuer
5. Écouter
6. Faire une pause
7. Inviter à continuer...



Seconde question d'entraînement

Maintenant, je voudrais te demander autre chose. Il fait [beau] aujourd'hui, mais parfois le temps est très mauvais. Parle-moi du [plus mauvais temps] que tu as connu.

[pause pour la réponse]

Dis m'en plus là-dessus.

[pause pour la réponse]

De quoi tu te souviens d'autre?

[pause pour la réponse]

Repense à cette journée et raconte-moi tout ce que tu te rappelles, depuis le début.

[pause pour la réponse]

☐ Posez à l'enfant une deuxième question d'entraînement sur un sujet différent.

Encore une fois, faites une pause et attendez la réponse. Après que l'enfant a répondu à la question, attendez de voir si elle va ajouter autre chose. Si c'est le cas, demandez plus de détails.

Faites toujours une pause et attendez sa réponse.



Définir la conception et le vocabulaire de l'enfant sur la "violence"

Parlons du mot "violence". Peux-tu me dire à quoi tu penses quand je prononce le mot "violence"?

[pause pour la réponse]

Quels genres de choses seraient violentes à ton avis?

[pause pour la réponse]

Est-ce que tu peux me parler d'autres types de violence?

[pause pour la réponse]

- ❑ **Demandez à l'enfant ce qu'elle pense de la signification du mot "violence".** Comme il est probable que de nombreux enfants vont parler de leur expérience de la violence, il est important de savoir comment l'enfant la définit. Il n'y a pas de bonne réponse à cette question. Vous n'avez pas besoin de dire à l'enfant comment vous définissez la violence, assurer-vous simplement qu'elle reconnaît et comprend ce mot. Si l'enfant ne comprend pas le mot "violence", vous devrez trouver quels sont les mots qu'elle emploie pour décrire les mêmes choses (par exemple "faire du mal aux gens" ou "ceux qui font des choses mauvaises").



7 Recueillir le témoignage

À ce stade, vous devriez avoir instauré une ambiance agréable pour l'entretien, où l'enfant a compris qu'elle peut fixer le rythme et l'orientation de la conversation. Vous pouvez commencer à recueillir sa déclaration, en employant une approche semi-structurée.

Première question

Maintenant, c'est le moment de parler de la raison pour laquelle tu es venue ici aujourd'hui. Qu'est-ce que tu veux raconter à l' [instance de recherche de la vérité]?

[pause pour la réponse]

Qu'est-ce que tu veux dire d'autre à l' [instance de recherche de la vérité]?

[pause pour la réponse]

Qu'est-ce qui s'est passé d'autre?

[pause pour la réponse]

- ❑ **Commencez l'entretien par la question la plus ouverte possible.** Pour certains enfants, ce sera peut-être la seule question que vous aurez à poser. Si l'entraînement à la narration préalable s'est bien déroulé, l'enfant peut se lancer à faire une déclaration complète, partageant tout ce qu'elle souhaite de son expérience. Des formulations ouvertes peuvent être utilisées librement pour obtenir plus de détails.



Inciter l'enfant à parler de sujets importants

Peux-tu me parler de la pire chose qui te soit arrivée pendant *[l'incident/la période en question]*?

[pause pour la réponse]

Qu'est-ce que tu veux dire d'autre à l' *[instance de recherche de la vérité]*?

[pause pour la réponse]

Qu'est-ce qui s'est passé d'autre?

[pause pour la réponse]

- ❑ **Continuez de poser des questions ouvertes sur divers sujets, afin de vous assurer de collecter toutes les informations pertinentes.** Travaillez à partir d'une liste de questions développée par votre institution pour recueillir des déclarations d'enfants, continuez de poser des questions ouvertes sur divers sujets et détails démographiques, dont (entre autres) les expériences de violence vécues par l'enfant, et le cas échéant, les déplacements, l'impact des violations commises contre les proches de l'enfant, le statut économique et social de la famille de l'enfant, etc.

Constater et valider l'expérience et les sentiments de l'enfant

Tu m'as parlé de certaines choses pénibles aujourd'hui. Tu as été très courageuse de me parler de *[une expérience difficile raconter par l'enfant]*. Je suis vraiment désolé(e) que tu sois triste et blessée. Merci de m'avoir parlé de tout cela.

- ❑ **Reconnaitre la pénibilité des expériences que l'enfant a partagées avec vous.** Avant de lui poser la dernière question, prenez le temps de reconnaître la pénibilité des choses que l'enfant a exprimées, montrez de l'empathie pour ses émotions et remerciez-la d'avoir partagé tout cela.



Confirmer les attentes réalistes

Nous avons presque terminé cet entretien, mais avant que je ne pose ma dernière question, j'aimerais rappeler ce dont nous avons discuté au début, à propos de l'institution pour laquelle je travaille et ce que nous faisons au juste.

[Nous recommandons que cette section soit développée en détail par l'instance de recherche de la vérité].

- ❑ **Rappelez ce que l'instance de recherche de la vérité peut et ne peut pas faire pour l'enfant.** Avant de poser la question finale, rappelez à l'enfant ce qui a été discuté au début, concernant les moyens et objectifs du processus de recherche de la vérité. Dites à l'enfant que votre institution ne peut pas donner d'argent ni d'aide, mais expliquez comment elle envisage de provoquer des changements, par exemple en faisant des recommandations sur la façon dont le gouvernement peut aider les gens.

Question finale

Dis-moi ce que tu voudrais pour l'avenir. Qu'est-ce que tu penses que mon institution devrait faire pour aider des enfants comme toi à se sentir en sécurité et à réaliser leurs rêves?

- ❑ **Posez une question finale centrée sur les rêves et espérances de l'enfant pour l'avenir.** Cela devrait déplacer la focalisation de l'enfant sur les événements passés et les problèmes actuels vers l'espoir d'un avenir meilleur, et permettre à l'instance de recherche de la vérité de comprendre non seulement ce que les enfants ont subi, mais quels changements elles jugent nécessaires pour améliorer leur situation. En conclusion, il peut être nécessaire de rappeler une fois de plus que vous ne pouvez rien promettre.



8 Apaisement

L'enfant va probablement éprouver des émotions pénibles en narrant des expériences difficiles et douloureuses. Raconter son histoire peut éveiller des sentiments de tristesse, de colère, de culpabilité, de honte ou de peur. Si l'entretien se termine avant que l'enfant n'ait l'occasion de retrouver un équilibre émotionnel, ces sentiments négatifs ranimés par des souvenirs douloureux peuvent se trouver associés au processus de prise de déclaration en lui-même, ce qui peut mener à regretter d'avoir fait cette déclaration. De plus, l'enfant peut avoir de nouvelles questions sur ce processus après avoir fait sa déclaration, questions qu'elle pourra mieux formuler si elle est d'une humeur calme et détendue.

Pour ces raisons, une fois que la partie substantielle de l'entretien a été conclue, vous devriez ramener la discussion à des sujets neutres pour permettre à l'enfant de retrouver un état émotionnel stable. Ci-dessous, un script potentiel en ce sens:

Sujets neutres

Comment te sens-tu maintenant?

[pause pour la réponse]

Est-ce que tu veux un peu d'eau?

[pause pour la réponse]

J'aime beaucoup *[ton T-shirt]*.
Qu'est-ce que tu peux me dire à son sujet? **OU:** Tu m'as dit tout à l'heure que tu *[joues au football avec ton frère]*. Qu'est-ce que tu peux me raconter d'autre là-dessus? / Où est-ce que vous *[jouez]*? **OU:** Qu'est-ce que tu penses faire quand tu vas rentrer chez toi ce soir?

- ❑ **Demandez à l'enfant quelque chose qui l'a fait sourire ou que vous pensez être un sujet positif.** Réfléchissez à vos interactions avec l'enfant au cours de votre temps passé avec elle. Abordez quelque chose qui l'a déjà fait sourire ou dont elle était heureuse de parler, comme ses amis, les jeux auxquels elle aime jouer, ses plats préférés, etc. Cette conversation doit contribuer à donner à l'enfant le temps de se détendre après avoir discuté de sujets pénibles.



Questions de l'enfant

J'ai fini de te poser des questions pour aujourd'hui. Est-ce que toi, tu as des questions à me poser maintenant?

[Répondez à la question de l'enfant]

Est-ce que tu as d'autres questions à me poser?

[Continuez jusqu'à ce que l'enfant n'ait plus de questions]

- ❑ **Demandez à l'enfant si elle a d'autres questions à vous poser, maintenant que l'entretien est terminé.** Après que l'enfant a fait sa déclaration, elle peut avoir de nouvelles questions sur ce qui va se passer avec les informations qu'elle vous a données ou ce que votre institution en fera. Répondez-lui en détail jusqu'à ce qu'elle n'ait plus d'autres questions à poser.



Problèmes urgents de protection (LE CAS ÉCHÉANT)

[NOM DE L'ENFANT], est-ce que tu te souviens des règles dont nous avons discuté au moment de notre rencontre, selon lesquelles je ne parlerai de ton histoire que si je pense que tu es en danger en ce moment?

[Pause pour laisser l'enfant répondre. Si elle ne s'en souvient plus, reformulez les limites de confidentialité expliquées au début].

Quelque chose que tu m'as dit m'inquiète pour ta sécurité. Tu as dit que [résumez le problème urgent de protection]. C'est quelque chose dont je dois parler à ton IPS afin de m'assurer que tu es bien protégée.

On peut faire ça de deux manières, à toi de choisir la meilleure. Soit je demande à l' [IPS] de venir nous rejoindre et on lui en parle ensemble, soit je peux aller dans une autre pièce pour en parler à l' [IPS], après quoi il/elle vient discuter avec toi sans que je sois là. Quelle manière tu préfères?

[Attendez la réponse de l'enfant. Une fois qu'il a été décidé de quelle façon le problème de protection serait révélé, remerciez l'enfant d'avoir fait sa déclaration].

- ❑ **Discutez avec l'enfant de tout problème urgent de protection qui a été révélé durant la déclaration.** Avant d'en avertir l'IPS, expliquez à l'enfant pourquoi vous allez briser la confidentialité. Ne laissez pas l'enfant choisir si l'information doit être ou non divulguée, mais laissez-la choisir comment relayer l'information à l'IPS.
- ❑ **Certains enfants peuvent être réticents à informer l'IPS de problèmes de protection.** En ce cas, expliquez à l'enfant que vous comprenez bien que ça peut être angoissant et désagréable de parler de telles choses, et redonnez les raisons qui vous font estimer que l'enfant est en danger. Soyez gentil(le) mais ferme, faites savoir à l'enfant que ce problème doit être révélé, mais que cela sera fait de manière à ce qu'elle se sente à l'aise le plus possible, en veillant à son intérêt.



Remercier l'enfant

[NOM DE L'ENFANT], merci beaucoup d'avoir parlé avec moi aujourd'hui. J'ai bien apprécié que tu sois venu jusqu'ici et que tu aies fait tant d'efforts pour répondre à mes questions. Est-ce que tu es prêt à repartir avec [NOM DU TUTEUR] et [NOM du l'IPS] maintenant?

[Si l'enfant répond par l'affirmative, l'emmener dans l'autre pièce. Si l'enfant dit non, dire:]

OK, nous pouvons rester ici encore quelques minutes. De quoi veux-tu parler?

- ❑ **Remerciez l'enfant pour ses efforts.** Il est important de remercier l'enfant d'avoir fait sa déclaration, mais ne la remerciez pas pour quelque chose de spécifique qu'elle aurait dit. Félicitez-la pour ses efforts et dites-lui que vous et votre institution appréciez le temps qu'elle vous a consacré et sa volonté de parler de son vécu.
- ❑ **Demandez à l'enfant si elle est prête à repartir avec son tuteur et l'IPS.** L'entretien est maintenant terminé, mais l'enfant peut avoir besoin d'un peu plus de temps avant de retourner dans la pièce où son tuteur et l'IPS l'attendent. Demandez-lui si elle est prête à y aller, et si oui, accompagnez-la. Sinon, demandez-lui ce dont elle aimerait parler avant de sortir. Elle peut avoir d'autres choses à vous dire, d'autres questions à poser, ou elle peut simplement vouloir rester assise au calme pendant quelques minutes avant de sortir. Suivez les souhaits de l'enfant, et accompagnez-la dans l'autre pièce quand elle est prête.



9 Réunion avec le tuteur et l'intervenant psychosocial

Vous devrez accompagner l'enfant jusqu'à la pièce où son tuteur et l'IPS l'attendent. Vous remercerez le tuteur une fois de plus d'avoir donné son accord pour interviewer l'enfant, et vous remercerez de nouveau l'enfant pour l'entretien, avant de leur dire au revoir et de quitter la pièce.

L'IPS devrait donner à l'enfant la possibilité de jouer ou de discuter de sujets neutres pendant quelques minutes avant de lui poser des questions sur l'entretien. Il/elle devrait alors pouvoir évaluer l'état psychologique de l'enfant et si elle a besoin d'une assistance immédiate, avant de la renvoyer chez elle. Si l'enfant n'a pas besoin d'assistance immédiate, ou une fois celle-ci apportée, l'IPS devrait prendre des dispositions avec l'enfant et le tuteur pour un rendez-vous de suivi, dans les jours ou dans la semaine à venir (délai à déterminer par l'IPS) afin d'évaluer à nouveau l'état psychologique de l'enfant. Une séance de suivi est recommandée pour tous les enfants, avec des séances supplémentaires à planifier selon les besoins de chacun.



10 Étapes finales

Une fois que vous avez laissé l'enfant aux soins de son tuteur et de l'IPS, vous devez retourner dans la pièce où s'est déroulé l'entretien. En fonction du procédé spécifique à l'instance de recherche de la vérité ou à votre organisation, vous pouvez avoir à rédiger les notes et les informations recueillies sur un formulaire ou sur ordinateur. Le formulaire de données/d'entretien, le formulaire de consentement signé par le parent/tuteur, toutes les notes prises durant la séance, la carte ou cassette contenant l'enregistrement de la séance et tout autre matériel lié à la déclaration devraient être rassemblés et scellés dans une enveloppe et rangés en sûreté jusqu'à ce qu'ils puissent être identifiés (ou rendus anonymes) et numérisés par des agents de saisie de données. L'institution doit concevoir et adhérer rigoureusement à une politique de stockage, de transfert et de maintenance des données élaborées en vue de protéger les informations partagées durant la déclaration et les identités de tous les enfants interviewés.

Ressources complémentaires

Si vous avez des questions ou besoin de conseils supplémentaires pour mettre en œuvre ou adapter ce protocole, ou si vous désirez recevoir une formation sur la manière d'interviewer les enfants, veuillez contacter le programme Enfance et Jeunesse de l'ICTJ à: info@ictj.org.

D. A. Brown, M. E. Lamb, C. N. Lewis, M.-E. Pipe, Y. Orbach, and M. Wolfman. "The NICHD Investigative Interview Protocol: An Analogue Study," *Journal of Experimental Psychology: Applied*, 19 (2013): 367–382.

K. C. Faller. "Forty Years of Forensic Interviewing of Children Suspected of Sexual Abuse, 1974–2014: Historical Benchmarks," *Social Sciences*, 4, no. 1 (2015): 34–65.

M. E. Lamb, Y. Orbach, I. Hershkowitz, P. W. Esplin, and D. Horowitz. "Structured Forensic Interview Protocols improve the quality and Informativeness of Investigative Interviews with Children: A Review of Research Using the NICHD Investigative Interview Protocol," *Child Abuse and Neglect* 31, no. 11–12 (2008): 1201–1231.

A. S. Larsson and M. E. Lamb. "Making the Most of Information-Gathering Interviews with Children," *Infant and Child Development* 18, no. 1 (2009): 1–16.

T. D. Lyon, L. C. Malloy, J. A. Quas, and V. A. Talwar. "Coaching, Truth Induction, and Young Maltreated Children's False Allegations and False Denials," *Child Development* 79, no. 2 (2008): 914–929.

T. Myklebust and R. A. Bjørklund. "Factors Affecting the Length of Responses in Field Investigative Interviews of Children (FIIC) in Child Sexual Abuse Cases," *Psychiatry, Psychology and Law* 17, no. 2 (2010): 273–289.

K. J. Saywitz and L. B. Camparo. "Interviewing Children: A Primer." In G. B. Melton, A. Ben-Arieh, J. Cashmore, G. S. Goodman, & N. K. Worley (Eds.), *The Sage Handbook of Child Research*, 371–390. Thousand Oaks, CA: Sage, 2014.

K. J. Saywitz and L. B. Camparo. *Evidence-Based ChildForensic Interviewing: The Developmental Narrative Elaboration Interview*. New York, NY: Oxford University Press, 2014.

State of Michigan, Governor's Task Force on Child Abuse and Neglect, and Department of Human Services. *Forensic Interviewing Protocol: Third Edition*, 2003, www.michigan.gov/documents/dhs/DHS-PUB-0779_211637_7.pdf

A. H. Waterman and M. Blades. "Helping Children Correctly Say 'I Don't Know' to Unanswerable Questions," *Journal of Experimental Psychology: Applied* 17, no. 4 (2011): 396–405.

J. C. Yuille. *The Step-wise Interview: A Protocol for Interviewing Children*, 1998, <http://redengine.lawsociety.sk.ca/inmagic/genie/documentfolder/ac2062.pdf>

